



Livret de Présentation Garde d'animaux - Chien & Chat

**Promenades canines journalières
Garde à domicile et pension**

Composé par
Frédéric Aumard

La Patte Caennaise
18 Rue Clos Herbert
14000 Caen



Partez serein, on s'occupe de votre Loulou !

SOMMAIRE

❶ Présentation

- Qui sommes-nous ?
- Le Rôle du Pet-Sitter
- Une entreprise verte
- Zone d'action de La Patte Caennaise

❷ Nos Prestations

- Prestations Canines et Félines
- Notre pension familiale
- Des nouvelles de votre Loulou !
- Les chiens catégorisés 1 et 2

❸ Mise en garde avant de confier votre animal

- Comment se comporte votre chat pendant sa garde ?
- Comment se comporter mon chien pendant la garde ?

❹ Comment se déroule votre garde ?

- La garde de votre chien et chat en pension se déroule en 4 étapes
- La garde de votre chien et chat en pension se déroule en 5 étapes

❺ La santé garde de votre animal

- Les 7 vaccins recommandés pour le chien
- L'essentiel des vaccins pour le chat

❻ Grille tarifaire

- Paiement de votre facture par virement bancaire

❼ Documents annexes

- Liste du matériel à mettre à disposition
- Fiche de renseignements chat
- Fiche de renseignements chien
- Autorisation visite vétérinaire
- Autorisation Relative au droit à l'image
- Règlement intérieur de la pension
- Conditions Générales de Service



La Patte caennaise vient en aide aux propriétaires de chiens et de chats sur la ville de Caen et ses alentours. Alors que ce soit pour un déplacement professionnel ou personnel, une hospitalisation ou pour un évènement familial ou pour des vacances. Contactez-nous nous avons la solution !

Qui sommes-nous ?



Je suis Frédéric Aumard, 47 ans, vivant en couple. J'habite Caen depuis 8 ans. Après plusieurs expériences professionnelles notamment dans la vente, je décide de me former au métier de Pet-Sitter (chiens & chats) afin d'acquérir toutes les connaissances pour être un professionnel et de vous proposer un service de qualité. Et c'est en décembre 2022, que j'obtiens mon Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques). L'ACACED certifie que le détenteur possède les connaissances exigées pour l'exercice de certaines professions en lien avec les animaux.

Le rôle du Pet-Sitter



Son rôle est de s'occuper de votre animal dans les respects et le bien-être de l'animal. Le Pet-Sitter doit donner régulièrement ses repas (croquettes et/ou pâtés) avec de l'eau fraîche, nettoyer sa litière (pour les chats) et faire des promenades (pour les chiens), jouer avec l'animal et donner des câlins et des caresses. La coupe des griffes et l'entretien du pelage est facultatif selon le comportement de l'animal.

Une entreprise au vert



La Patte Caennaise s'engage envers la nature et notre planète. Nous réduisons notre impact sur la nature en préférant le numérique que le papier. Frédéric se déplace à vélo et en transports en commun (TWISTO bus et tram). Et bien sûr, nous ramassons tous les déchets (crottes) lors des promenades canines.

Zone d'action de *La Patte Caennaise*

La Patte Caennaise se déplace à Caen et ses alentours : Caen, Hérouville Saint-Clair, Fleury sur Orne, Corneilles le royal et Ifs.

Nos Prestations de garde d'animaux



Prestations Canines

Découvrez nos services adaptés à votre chien



Forfaits : Promenades :

- Les promenades courtes (25 min) : Un petit tour autour de votre quartier
- Les promenades longues 45 (min) : Un grand tour en ville ou dans les parcs municipaux.

Forfait : Garde à domicile :



La prestation consiste à se rendre chez le client pour s'occuper de votre chien.

Ce service comprend : un passage/jour pour nourrir et abreuver l'animal, une promenade, un temps de jeu et de câlins et éventuellement faire des soins d'hygiènes et/ou soins santé.

Forfait : Garde en pension :



La prestation consiste à prendre en charge votre l'animal dans notre pension.

Ce service comprend : une présence quotidienne 24h/24h, eau et nourriture, promenades, un temps de jeu et de câlins et éventuellement faire des soins d'hygiènes et/ou soins santé.



Prestations Félines

Découvrez nos services adaptés à votre chat

Forfait : Garde à domicile :



La prestation consiste à venir à se rendre chez le client pour s'occuper de votre chat.

Ce service comprend : un passage/jour pour nourrir et abreuver l'animal, nettoyer ou remplacement de la litière régulièrement, un temps de jeu et de câlins et éventuellement faire des soins d'hygiènes et/ou soins santé.

Forfait : Garde en pension :



La prestation consiste à prendre en charge votre l'animal dans notre pension.

Ce service comprend : une présence quotidienne 24h/24h, eau et nourriture, nettoyage ou remplacement de la litière régulièrement, un temps de jeu et de câlins, et éventuellement faire des soins d'hygiènes et/ou soins santé.



Notre pension familiale

Dans notre appartement (40M²), nous accueillons soit 2 chiens ou 2 chats ou 1 chien et 1 chat (même famille) avec un arbre à chat, un coin repas, un coin couchage et un balcon fleuri muni d'un filet de protection. Nous vivons avec les animaux, où l'homme et l'animal vivent ensemble avec une bienveillance. Nous n'avons pas d'animaux compagnie pour nous consacrer uniquement votre animal.



Des Nouvelles de votre Loulou !

Frédéric est un grand passionné de photo et vous envoie régulièrement des nouvelles de votre loulou par SMS ou par mail durant la durée de votre séjour.





Les chiens catégorisés 1 et 2

La Patte Caennaise aime toutes les races de chiens, petit, moyen, grand, à poil long ou court, petites ou grandes oreilles, de grande race et les autres ...



Les chiens dit « types d'attaques » (catégorie 1) ne sont pas acceptés.

Les chiens de catégorie 2 sont acceptés sous plusieurs conditions :

- 1) l'animal ne doit pas être agressif ;
- 2) elle doit être une femelle ;
- 3) elle doit avoir un pédigré (inscrit au LOF).

Dans tous les cas, votre chien doit avoir été éduquer et dresser pour être sociable avec l'homme et avec les autres animaux. Le client reconnaît en confiant son animal à *La Patte Caennaise* que la garde d'un animal dont le comportement est en partie imprévisible, empêche d'exercer sur lui un contrôle permanent et absolu.

Les chiens classés en 1ère catégorie, dits "chiens d'attaque",
sont non LOF, mais de type :

 Tosa	 Staffordshire terrier ou American staff (nommé alors pitbull)	 Mastiff (nommé alors boerbull)
---	---	---

Les chiens de 2ème catégorie, dits "chiens de garde et de défense",
sont de race :

 Tosa	 Staffordshire terrier ou American staff	 Rottweiler ou type rottweiler
---	--	--

**EDUCATEUR
CANIN**



Mise en garde avant de confier votre animal

Malgré notre professionnalisme, toutefois changer les habitudes et le territoire d'un animal n'est pas sans problème. Certains chiens et chats peuvent se sentir abandonnés et déprimés pendant quelques jours. Puis heureusement après cette phase, l'animal commence à vivre normalement dans son nouvel environnement. Si nous apportons une grande importance au bien-être de l'animal en leur donnant leur nourriture préférée, en nettoyant régulièrement leur litière pour les chats et des belles promenades pour les chiens et donner des câlins et en jouant souvent avec eux.



Tous les chiens et les chats ne sont pas capable de s'adaptés à la garde en pension ou à la présence d'un autre maître même temporaire. Avant de réserver votre prestation de garde vérifier que votre animal à l'habitude d'être gardé par une autre personne (ami, famille, voisin...). Poser vous les questions suivantes :



Pour les chats : (en pension ou à domicile)

- Est-ce que mon chat sera mieux en pension ou faire venir un pet-Sitter chez moi ?
- Est-ce que je suis prêt à faire venir quelqu'un chez moi pendant mon absence ?
- Est-ce que mon chat peut rester seul sans miauler et alerter le quartier ?
- Est-ce que mon chat est assez sociable pour qu'il vive avec des inconnus ?

Notre réponse :

Vous avez tissé un grand lien avec votre chat, alors plus dur sera la séparation pour votre chat !

Vous avez un doute sur une de nos questions, nous vous conseillons de faire plusieurs essais à domicile ou/et en pension, commençons par une journée, un week-end et une semaine. Renseignez-vous auprès de *La Patte Caennaise*.



Comment se comporte votre chat pendant sa garde ?

Même si chaque chat est différent et qu'ils ont aussi leurs caractères voici comment peut se comporter votre chat.



En pension : dès son arrivée, votre chat se fera un vite tour de son territoire pour connaître les meilleures cachettes. Puis il trouvera la meilleur (qui est sous le lit !), si votre chat est très sociable il sortira au bout de 2 à 3 h. Si votre chat est moyennement sociable, il sortira au bout de 2 à 3 jours. Ne vous inquiéter pas votre chat ne mourra jamais de faim, car quoi qu'il lui arrive votre chat vit surtout la nuit. Notre pension est munie d'un arbre à chat et d'un griffoir mais aussi de plusieurs armoires et étagères, placards et un grand lit qu'il pourra s'occuper avec plaisirs et avec une grande joie pour nous.

Votre retour sera un peu dessévent, votre chat ne vous calculera pas 😞 et ira dans sa cachette préféré (sous le lit ou derrière la gazinière), soit parce que votre chat ne veut pas partir car il aime sa pension (hypothèse que l'on préfère 😊) ou tout simplement car il s'est qu'il doit repartir dans sa caisse de transport (qu'il n'aime pas et en plus il doit voyager en voiture ! 😡).



A domicile : Selon sa sociabilisation, votre chat mettra 2 à 3 jours pour venir avoir des caresses et jouer avec le Pet-Sitter. Il viendra voir son visiteur, il le regardera ses fait et ses gestes puis il partira dans sa cachette préférée puis après une petite adoption il viendra voir le pet-Sitter pour avoir sa séance de caresses de jeux et de câlins qu'il lui manque. D'autres chat moyennement sociale, voire pas du tout sociable, restera caché tout le long de la garde à domicile et même si le Pet-Sitter le cherche ou va le voir dans sa cachette, le chat lui fera un très mauvais accueil. 😡



⚠ Attention aux chats vengeurs ! 😡

Pour certains chats, votre absence est ressentie comme un petit abandon, alors votre chat peut se venger de cette trahison en laissant sur son territoire des souvenirs que vous devrez nettoyer après (💧/💩)



Pour les chiens : (en pension ou à domicile)

- Est-ce que mon chien sera mieux en pension ou faire venir un pet-Sitter chez moi ?
- Est-ce que je suis prêt à faire venir quelqu'un chez moi pendant mon absence ?
- Est-ce que la personne pourra s'occuper de mon chien sans problème ?
- Est-ce que mon chien n'est pas trop jeune ?
- Est-ce que mon chien est assez sociable pour qu'il vive avec des inconnus ?
- Est-ce que mon chien peut-il rester seul sans aboyer ou quiner et alerter le quartier ?
- Est-ce qu'est assez éduquer pour qu'il soit confié à une autre personne que vous ?

Notre réponse :

Vous avez tissé un grand lien avec votre chien, alors plus dur sera la séparation pour votre chien !

Lors de la pré-visite nous étudions ensemble toutes ses questions. Votre chien devra être devra avoir des notions de dressages basiques, être sociale et gérer son environnement (pas de dégradation des affaires personnelles et des meubles). Nous refusons de prendre en charge les chiots non sevré (les jeunes chiens à partir de 2 ans), des chiens de types d'attaques (cat. 1) Seul les chiens femelles de catégorie 2, non agressive et inscrit au LOF (pédigrée) peuvent être acceptées, les femelles en période de chaleur, ni les animaux diabétiques avec injection d'insuline, les chiens très malades et/ou en fin de vie.

Vous avez un doute sur une de nos questions, nous vous conseillons de faire plusieurs essais à domicile ou/et en pension, commençons par une journée, un week-end et une semaine. Renseignez-vous auprès de *La Patte Caennaise*.

N'oubliez pas que malgré notre professionnalisme, si votre animal ne s'habitue pas à notre présence et à son nouveau territoire ou si votre chat/chien ne mange pas durant plusieurs jours, nous serons dans l'obligations de voir avec vous ce que l'on peut faire avant votre retour.



Comment se comporter mon chien pendant la garde ?

Malgré votre attachement à votre chien, celui-ci vous oubliera très vite 😞 en effet le chien s'habitue au changement de propriétaire et de territoire assez facilement. Un chien est assez basique, pour lui le bien-être passe par un lieu sécurisé, manger ses croquettes favorites et faire des grandes promenades pleines de senteurs.



Après votre départ de la pension, votre chien sera en stress dû à votre départ (gémissements et pipi de stress), puis après quelques caresses pour le tranquilisé, le rassuré et réduire son anxiété tout se passe normalement. Il retrouve ses habitudes avec son coussin, ses jouets et sa nourriture.

Votre retour sera très énergique, il sera très heureux de votre retour 😊, il vous sautera sur vous et sur les autres membres de votre famille pour vous remercier de venir le récupérer.



Même si notre pension est petite, elle reste conviviale et rassurante aussi bien pour chats et les chiens de différentes tailles (du chihuahua au bouvier berinois).

Le principal pour un chien c'est :

- D'avoir différentes occupations (recherche, exploration, balade, jeux, etc).
- D'être avec son maître le plus souvent possible (câlins, une activité partagée ou votre présence).
- De voir ou de rencontrer différentes personnes et différents chiens.

Donc OUI votre chien de grande taille peut être heureux dans un appartement !



Si votre animal ne s'habitue pas à notre présence et à son nouveau territoire ou si votre chat/chien ne mange pas durant plusieurs jours, nous serons dans l'obligations de voir avec vous ce que l'on peut faire avant votre retour.



Comment se déroule votre garde ?



La garde de votre chien et chat en pension se déroule en 4 étapes :

- 1) Prenez contact avec nous et demandez votre devis personnalisé.
- 2) Confirmez votre devis et prenez rendez-vous avec *La Patte Caennaise*.
- 3) Visitez notre pension, posez vos questions et si vous êtes d'accord avec le devis et le fonctionnement de la pension, parlons des habitudes de votre animal en remplissant sa fiche de renseignement, signez le contrat de garde en pension. Prenez rendez-vous le jour de la garde.
- 4) Venez le jour de la garde de votre animal avec son matériel et repartez serein.



La garde de votre chien et chat en pension se déroule en 5 étapes :

- 1) Prenez contact avec nous et demandez votre devis personnalisé et si vous êtes d'accord.
- 2) Confirmez votre devis et prenez rendez-vous avec *La Patte Caennaise*.
- 3) Lors de la pré-visite, posez vos questions et parlons des habitudes de votre animal en remplissant sa fiche de renseignement et faites visiter votre habitat et les zones d'accès pour votre chat. Signez le contrat de garde à domicile.
- 4) Rassemblez visiblement sur une table le matériel qu'aura besoin le Pet-Sitter.
- 5) Partez serein, votre Pet-Sitter viendra dans la journée pour s'occuper de votre animal.

Pour les rendez-vous avec signature du contrat, n'oubliez pas le carnet de vaccinations et sa fiche d'immatriculation (N° de puce ou tatouage).



Votre devis : Après nous avoir contactés, un devis personnalisé vous a été envoyé par mail. Celui-ci a une durée de validation de 15 jours.

Si vous êtes d'accord avec ce devis, nous vous invitons à prendre contact avec nous pour confirmer votre réservation, une pré-visite en pension ou à domicile sera organisée avec signature du contrat de garde, fiche de l'animal et autres documents d'autorisations médicales et droits à l'image. La réservation n'est validée qu'après signature du contrat et le versement d'un acompte de 50 % (encaissable immédiatement et non remboursable en cas d'annulation).

Si la date de la prestation est supérieure à 15 jours, un acompte de 50 % vous sera demandé. Si la date de la prestation est inférieure à 7 jours, la somme totale de votre prestation devra être payée.



La santé garde de votre animal

Afin que la garde se passe bien et que votre animal reste en bonne santé, vous devez vérifier les points suivants avant la prestation. Le client devra vérifier que l'animal (chien et chat) soit :

- En bonne santé et à nous signaler tout problème de santé.
- Vermifugé et traité contre les parasites (puces, tiques).
- À jour de ses vaccins.
- Porteur soit d'un tatouage ou puce d'identification.



Les 7 vaccins recommandés pour le chien



En France, aucun vaccin n'est obligatoire pour les chiens.

Il existe 7 vaccins qui, s'ils ne sont pas obligatoires, sont recommandés car ils servent à prévenir des maladies souvent mortelles.

Il convient donc de vacciner votre animal contre :

- La **maladie de Carré**, une maladie mortelle très contagieuse ;
- L'**hépatite contagieuse canine** (ou **maladie de Rubarth**), qui touche notamment le foie et les reins ;
- La **parvovirose**, mortelle et à l'origine de diarrhées hémorragiques ;
- La **leptospirose** (ou **maladie du rat**), provoquée par une bactérie présente dans l'urine des rongeurs, qui provoque une hépatite et une infection rénale conduisant souvent à la mort du chien ;
- La **toux du chenil**, caractérisée (comme son nom l'indique) par une toux violente, le plus souvent rencontrée dans les élevages ou les pensions ;
- La **rage**, mortelle et transmissible à l'homme ;
- La **piroplasmose**, une jaunisse mortelle transmise par les tiques.

L'essentiel des vaccins pour le chat



Comme chez l'homme, chaque vaccination consiste en une première injection, l'immunisation de base, puis en des vaccins de rappel effectués au fur et à mesure.

Pour connaître la fréquence à laquelle les vaccinations de rappel pour chat doivent être effectuées, veuillez-vous adresser à votre vétérinaire. Il existe des vaccins efficaces contre les maladies les plus dangereuses dont les chats peuvent être victimes.

Parmi ces maladies, on compte notamment :

- Le typhus félin ou panleucopénie infectieuse féline
- Le **coryza du chat**, grippe féline ou rhinotrachéite virale féline
- La leucémie féline, FeLV
- La péritonite infectieuse féline, PIF
- La rage

À ce jour, il n'existe aucun vaccin contre le virus de l'immunodéficience féline (FIV, le sida des chats).

La patte Caennaise accepte de s'occuper des chats non vaccinés à la seule condition que ceux-ci n'aient jamais accès à l'extérieur.

Grille Tarifaire 2023

(Applicable à partir du 01/09/2023)

Nos services sont payables en début de prestation.

Pour la pension : La tarification à la journée (pas à la nuitée)

Toute journée entamée est dû. Les d'arrivées et les retours se font de 9 h à 19h, 7j/7



Tarifs Petite taille (- 13 kg) :	1 ^{er} Chien : 18 €	2 ^{ème} Chien : 14 €
Tarifs Moyenne taille (13 à 35 kg) :	1 ^{er} Chien : 19 €	2 ^{ème} Chien : 15 €
Tarifs grande taille (+ 35 kg) :	1 ^{er} Chien : 20 €	2 ^{ème} Chien : 16 €

	Promenades	Courte	25 mn	15 €
		Longue	45 mn	20 €



1 ^{er} Chat : 15 €
2 ^{ème} Chat : 12 €

€ AUTRES

✪ **Les dimanches et Jours Fériés** **Tarif : 5 €**
Les dimanches et jours fériés sont majorés.
(1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} mai, 8 mai, 9 mai, 20 mai, 14 juillet, 15 août, 1^{er} novembre, 11 novembre, 25 décembre)

✪ **Travail à l'heure** **Tarif : 12**
€/l'heure
Demi-journée + demande spéciale

€ PAIEMENTS ACCEPTÉS

La patte Caennaise accepte les paiements suivants :

- ESPÈCES (merci de faire l'appoint)
- C.B (SUMUP)
- VIREMENT
- **Chèque non accepté**



Les tarifs de prestation de service sont présentés sur le site internet et ne sont pas soumis à la T.V.A



Paiement de votre facture par virement bancaire

Veillez ci-dessous notre Relevé d'identité Bancaire professionnelle.

	RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE		
Banque 17418	Indicatif 00001	Numéro de compte 00008996933	Clé RIB 70
Identification internationale			
IBAN FR76 1741 8000 0100 0089 9693 370 Code BIC SNNNFR22XXX			
Titulaire du compte MONSIEUR FRÉDÉRIC AUMARD (EI)			Shine 5 rue Charlot, 75003 Paris
Type d'entreprise Entreprise individuelle			
Seuls les virements SEPA sont acceptés par Shine. Les virements SWIFT ne sont pas acceptés.			

Virement SEP

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE		SHINE 122 rue Amelot, 75011 Paris	
Titulaire du compte MONSIEUR FRÉDÉRIC AUMARD (EI)			
Type d'entreprise Entreprise individuelle			
Banque 17418	Indicatif 00001	Numéro de compte 00008996933	Clé RIB 70
IBAN FR76 1741 8000 0100 0089 9693 370 BIC SNNNFR22XXX			
SWIFT · La banque émettrice pourrait vous demander le BIC de notre banque partenaire : TRWIBEB3			

Virement SWIFT



Liste du matériel à mettre à disposition



Promenades - Garde à domicile - Garde en pension



- Un jeu de clés, le code d'accès de l'immeuble. (Garde à domicile et promenades seulement)
- Collier ou harnais avec sa laisse en bon état.
- Des sacs plastiques pour ramasser les déjections.
- Nourriture (croquettes, friandises)
- Jouets favoris
- Autres...
- Médicaments (sous prescription du vétérinaire)
- **Le carnet de santé à jour et la carte d'identification**



Garde à domicile - Garde en pension



- Un jeu de clés, le code d'accès de l'immeuble. (Garde à domicile seulement)
- Nourriture (Croquettes, pâtés)
- Bac et sac à litière avec sa pelle
- Le matériel de nettoyage (Balai, pelle, balayette et serpière) (Garde à domicile seulement)
- Sacs plastiques de déjections
- Jouets et linge (avec votre odeur)
- Autres...
- Médicaments (sous prescription du vétérinaire)
- **Le carnet de santé à jour et la carte d'identification**



Nom de l'animal :

IDENTIFICATION DE L'ANIMAL

Race ou type : N° de puce :

Date de naissance : / / Sexe : Mâle Femelle

Stérilisé : Oui Non Date des dernières chaleurs : / /

PROPRIÉTAIRE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

☎ : / / / / ✉ :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : ☎ : / / / /

SON VÉTÉRINAIRE

Nom du cabinet médical :

Nom du Vétérinaire :

Adresse :

Code Postal : Ville :

☎ : / / / /

SES VACCINS

La péritonite infectieuse féline PIF Chlamidophilose (CH)

Calicivirose (C) Coryza Rhinotrachéite (R) Coryza

Panleucopénie ou Typhus (P) Leucose (FeLV) Rage

Test FIV : Négatif Positif

SA SANTÉ

Tous les vaccins sont à jours : Oui Non

A-t-il une maladie ou allergie connue ? Oui Non

A-t-il des problèmes de santé actuellement ? Oui Non

A-t-il un traitement en cours ? Oui Non

SON ALIMENTATION

Type de nourriture : : Croquettes : Pâtés : Mixte

Marque :

Fréquences des repas : A volonté Heures définies :

Ration ménagère (type) : Nombre de repas :

Appétit : Mange peu Mange normalement : boulimique

Remarques particulières :
.....

SON COMPORTEMENT ET SON CARACTÈRE

: Calme : Vif : Timide : Sociable : Soumis : Dominant

: Joueur : Bagarreur : Agressif : Peureux : Fugueur

: Sauteur : miauler : Griffeur

Autres remarques (peurs) ? :

SON MODE DE VIE

Son hébergement : : maison : appartement : accès à l'extérieur

A-t-il/elle des compagnons ? Oui Non

Est-il/elle seul la journée ? Oui Non

A-t-il/elle l'habitude de voir du monde ? Oui Non

A-t-il l'habitude de rester seul ? : Oui Non

Habitudes particulières :

LA PRESTATION



Pension



A domicile

L'animal s'entend avec d'autres : Les chiens Les chats

Communications : Mail SMS

Service + :

: Récupération courriers : O/F des volets : Arrosage fleurs et plantes

Principales consignes pendant la garde :

.....

.....

.....



Nom de l'animal :

IDENTIFICATION DE L'ANIMAL

Race ou type : N° de puce :

Date de naissance : / / Sexe : Mâle Femelle

Stérilisé : Oui Non Date des dernières chaleurs : / /

PROPRIÉTAIRE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

☎ : / / / / ☒ :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : ☎ : / / / /

SON VÉTÉRINAIRE

Nom du cabinet médical :

Adresse :

Code Postal : Ville :

☎ : / / / /

SES VACCINS

- Maladie de Carré (C)** **Maladie de Rubarth (H)** **Parvovirose (P)**
 Leptospirose (L) **Parainfluenza (Pi)** **Piroplasme (Piro)**
 Leishmaniose (Leish) **Rage**

SA SANTÉ

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Tous les vaccins sont à jours : | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| A-t-il une maladie ou allergie connue ? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| A-t-il des problèmes de santé actuellement ? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| A-t-il un traitement en cours ? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |



La Patte Caennaise

Pet Sitting

Partez serein, on s'occupe de votre Loulou !



Autorisation visite vétérinaire

Je soussigné(e) Mr/Mme :

Propriétaire de l'animal (nom de l'animal) :

J'autorise Mr Frédéric Aumard à intervenir si celui-ci est malade ou blessé durant sa garde
et à l'emmener chez notre vétérinaire ou celui de permanence.

Je m'engage à régler les frais vétérinaires ainsi que les frais de transport.

Fait à Caen, Le / /

Signature

Autorisation Relative au droit à l'image

Je soussigné(e).....,

Autorise à titre gracieux Monsieur Frédéric Aumard représentant La Patte Caennaise, à prendre en image (photo ou/et vidéo) mon animal pendant sa garde.

L'image (reproduite ou modifier) de mon animal sera utiliser dans le cadre suivant :

- À des fins relationnelles et informatives entre les deux parties,
- De la création et de l'exploitation de site Internet,
- Et/ou de tout autre document publicitaire, promotionnel et d'information,
- Et sur toutes pages réseaux sociaux de La Patte Caennaise.

Je suis expressément informé(e) et autorise que la(les) présente(s) photographie(e) soi(en) exploitée(s) à des fins publicitaires, ou encore exposée(s) ou éditée(s) dans le circuit commercial ou non commercial.

La présente autorisation pourra être rétrocédée à la société éditrice du(des) site(s) Internet et/ou de tout autre document publicitaire, promotionnel et d'information.

Fait à Caen, le / /

Signature



Règlement intérieur de la pension

La pension canine est déclarée auprès de la Direction Départementale de la Protection des Personnes et habilités pour 2 chiens ou 2 chats ou 1 chien et 1 chat (même famille).

La pension de la Patte caennaise est familiale, où l'homme et l'animal vivent ensemble avec une bienveillance. Nous vivons dans un appartement est de 40M2 avec un arbre à chat, un coin repas, un coin couchage et un balcon fleuri muni d'un filet. La pension est ouverte au public tous les jours sauf dimanche et jours fériés* de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les arrivées et départs devront se faire durant ces plages horaires et uniquement sur rendez-vous. Le jour d'arrivée à la pension canine est toujours facturé quelle que soit l'heure d'arrivée. La durée du séjour de votre chien se calcule à la journée et non à la nuitée passée au centre canin. Le jour du départ est gratuit si le départ a lieu entre 8h30 et 12h, au-delà un supplément vous sera facturé. Les visites de la pension se font tous les jours pendant l'ouverture de la pension et sur rendez-vous.

1/ Ne sont admis que **les chiens et les chats identifiés** (tatouage ou puce) et **vaccinés** comme suit : Pour les chiens : la maladie de Carré, la maladie de Rubarth, la parvovirose, la leptospirose, la toux du chenil, la piroplasmose. Pour les chats : le typhus félin, le coryza du chat, la FeLV, la PIF et éventuellement la rage pour les chiens et les chats voyageant à l'étranger. **Un traitement antipuces & tiques** est préconisé avant l'entrée de l'animal dans nos locaux. Les documents à fournir à l'arrivée sont **le carnet de santé du chien** ainsi que **sa carte d'identification**. Sans ces documents, l'accueil de votre compagnon sera automatiquement refusé et l'acompte non remboursées.

2/ Nous nous réservons le droit de refuser l'entrée d'un animal (agressive ou son état de santé ne serait pas adapté à un séjour en pension). **Les chiens de catégorie 1 ne sont pas acceptés**. Seul les chiens femelles de catégorie 2, non agressive et inscrit au LOF (pédigrée) peuvent être acceptées. **La Patte Caennaise** accueille les **jeunes chiens à partir de 2 ans**, ils doivent avoir des notions de dressages basiques, (assis, debout, coucher) être sociale et gérer son environnement (pas de dégradation des affaires personnelles et des meubles) et savoir se promener en laisse (ne doit pas tirer). **Les femelles en chaleur** pourront être acceptées sous réserve de compatibilité avec les autres pensionnaires. Nous déclinons également toute responsabilité en cas de chaleurs silencieuses et de saillie accidentelle. Si les chaleurs sont prévues durant sa période de séjour, il faudra dans ce cas nous le signaler afin que nous y soyons très attentifs dès le début des chaleurs. Vous pouvez également consulter votre vétérinaire pour décaler les chaleurs. **La Patte Caennaise** ne prend pas en charges les animaux très malades et/ou en fin de vie.

3/ **L'intervention de notre vétérinaire**, si elle s'avérait nécessaire, **reste à la charge du propriétaire** sauf si le praticien mettait en cause notre négligence. Vous autorisez **Frédéric Aumard**, responsable de **la Patte Caennaise**, à prendre toutes les dispositions requises en cas d'urgence et lui donnez la permission d'accepter toute intervention médicale. **Suivi médical : en cas de maladie de votre compagnon durant son séjour**, le propriétaire nous donne ici le droit de faire procéder aux soins estimés utiles par un vétérinaire. Les frais issus de ces soins devront être réglés sur présentation des ordonnances émanant du vétérinaire. Si un traitement doit être assuré (prise de médicaments seulement). Le vétérinaire de votre animal sera de préférence, consulté. **La prise de médicaments et les soins divers** seront assurés sur prescription médicale **pour les pensionnaires entrant sous traitement**. Nous n'hésiterons pas à faire appel au vétérinaire qui suit votre chien si l'état de santé de celui-ci semble l'exiger. Nous agissons alors en priorité selon l'avis de son vétérinaire.

4/ **En cas de décès de votre animal**, vous serez prévenus en urgences et votre retour sera obligatoire, il sera procédé à une autopsie afin d'en déterminer la cause. Un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation vous sera délivrée, cela à votre charge.

Règlement intérieur de la pension

5/ Chaque propriétaire nous indiquera un numéro de téléphone afin d'avoir la possibilité de **vous contacter en cas de besoin**. **Votre responsabilité civile** est engagée pour les dommages éventuels causes par votre chien pendant son séjour sauf faute grave imputable à *La Patte Caennaise*.

6/ Nous vous demandons de fournir l'alimentation de votre animal avec la quantité nécessaire à la durée de son séjour. Si votre calcul est trop juste, *La Patte Caennaise* prendra en charge sa nourriture supplément qui restera à votre charge.

7/ **Le chien qui nous est confié** doit être repris par la personne qui nous l'a amené pour des raisons de sécurité. Si une autre personne devait se présenter à votre place, nous vous demandons de nous le signaler le jour de l'arrivée ou si cela n'était pas prévu à ce moment là, qu'elle vienne impérativement avec sa pièce d'identité et un justificatif dûment signé de votre part.

8/ **La durée du séjour** de votre chien étant planifiée à l'avance, nous vous remercions de nous contacter dès que possible en cas de prolongement, tout animal non repris de la pension 7 jours après la date prévue et sans manifestation de son propriétaire, sera considéré comme abandonné. *La Patte Caennaise* prendra les dispositions nécessaires (placement SPA, associations, refuges...) sans aucun recours possible. Une plainte sera systématiquement déposée à l'encontre du client, pour abandon d'animal. Le solde du séjour reste entièrement dû. Les places de la pension étant limitées, il est conseillé de réserver le séjour de votre animal dès que possible, surtout en période de vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver, Printemps et Été) mais aussi pendant les week-ends et jours fériés.

9/ Facturation

Toute **journée supplémentaire** sera facturée, toutes les journées réservées sont dues.

En cas de retour prématuré, il n'y aura pas de remboursement.

En cas d'**annulation d'une réservation** dans un délai inférieur à 15 jours, l'acompte ne sera pas remboursé.

Tout **frais supplémentaire** sera acquitté à la sortie du pensionnaire.

La Patte Caennaise accepte le règlement par espèces, Carte Bancaire, virement et (Chèque non accepté).



La Patte Caennaise
Pet Sitting

Partez serein, on s'occupe de votre loulou !



Conditions Générales de Services

Préambule – Les présentes conditions générales de services définissent les relations commerciales entre Frédéric AUMARD (sous l'entité commerciale **La patte Caennaise**) domicilié au 18 Rue Clos Herbert 14000 Caen, auto-entrepreneur, N° SIREN : 42359061100012, et de son client dans le cadre de prestations de services pour les animaux de compagnie : chiens et chats (promenades canines, garde à domicile, garde en pension). Toutes prestations accomplies impliquent l'adhésion sans réserve des Conditions Générales de Prestations de Services.

Agréments et assurances – Obtention le 09/12/2022 de l'ACACED (Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques) n°2022/8adc-542c. **La patte Caennaise** a souscrit une assurances responsabilité civile professionnelle auprès de la société HISCOX Assurances pour son activités de garde d'animaux et pet-setting sous le N°HSXIN320011043A. Pour des raisons d'assurance et de réglementation, Nous ne prenons pas en charge les chiens de 1ère et 2ème catégorie (mâle uniquement).

Présentation des prestations :

- **Promenades canines (courte ou longue)** : La prestation consiste à se rendre au domicile du client pour promener votre chien en promenade dans le cadre du contrat de prestation.
- **Garde à domicile** : La prestation consiste à se rendre au domicile du client pour prendre en charge l'animal dans le cadre du contrat de prestation.
- **Garde en pension** : La prestation consiste à prendre en charge l'animal dans au 18 Rue Clos Herbert à Caen dans le cadre du contrat de prestation.
- **Supplément de prestations** : Des services annexes gratuites sont proposés lors de la signature du contrat tels que : envoi de photo, suivi par sms ou par mail durant la durée de la garde, la collecte du courrier, l'ouverture et fermeture des volets, l'arrosage et taille des fleurs et plantes.

NB : aucune balade en liberté ne sera pratiquée. Les chiens sont systématiquement baladés en laisse. La loi n°83.629 du 12 juillet 1983 dispose que dans les lieux publics, ou ouverts au public, les chiens doivent être tenus en laisse.

Demande de prestations – Elle doit se faire préférablement au 15 jours avant le début de la prestation, toute demande d'urgence sera néanmoins étudiée. Elle doit être effectuée soit par téléphone, par mail ou par le formulaire de contact du site internet. Après confirmation de **La patte Caennaise** de sa disponibilité de réaliser la prestation aux dates demandées, accompagné d'un devis si nécessaire. **La patte Caennaise** et le client se mettent d'accord sur la date et l'heure de la pré-visite ou du rendez-vous de remise de clés et de signature du contrat.

Pré-visite et acceptation des prestations – La pré-visite est un rendez-vous préalable entre tout nouveau client durant lequel nous répondons aux questions du client et recueillons des informations nécessaires au bon déroulement de la prestation choisie, notamment en remplissant la fiche de renseignement de l'animal. Cette pré-visite est gratuite.

- Si le client accepte les prestations il doit signer le contrat. Le client doit alors nous remettre les clés de son domicile. La pré-visite est obligatoire s'il accepte les prestations et signe le contrat.
- Si le client fait de nouveau appel à **La patte Caennaise** pour des prestations se déroulant à la même adresse, dans les mêmes conditions et pour le même animal de compagnie, la pré-visite n'est pas nécessaire. Dans ce cas uniquement, le client devra prendre rendez-vous pour la remise des clés, le client et **La patte Caennaise** conviendront de la date et du lieu ensemble, par téléphone ou mail. Dans ce cas, Le contrat sera produit en double exemplaire.

Pour la garde en pension, après accord avec le devis personnalisé, un rendez-vous en recommandé afin de visiter la pension et expliquer son fonctionnement au client.

Conditions Générales de Services

Tarifs applicables et devis – Les tarifs applicables aux prestations de *La patte Caennaise* sont portés à la connaissance du client avant toute intervention via le site internet ou via un devis édité gratuitement à la demande du client et sans engagement. Le devis est valable 15 jours, durant lequel le client pourra choisir de contracter ou non. *La patte Caennaise* se réserve le droit de changer ses tarifs à tout moment et sans préavis pour faire évoluer son offre. Le tarif appliqué pour la facturation sera celui en vigueur au moment de la réservation. Tous les dimanches et les jours fériés sont majorés : (**1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} mai, 8 mai, 9 mai, 20 mai, 14 juillet, 15 août, 1^{er} novembre, 11 novembre, 25 décembre**). **Un tarif à l'heure est proposé pour la demi-journée ou pour une demande spéciale.** Les tarifs ne sont pas soumis à la T.V.A. Ces tarifs sont susceptibles de modifications étant entendu que le montant figurant au tableau des tarifs de prestation est le seul applicable à la signature du contrat de prestation.

Réduction de prix – Le client peut bénéficier de réduction en fonction du nombre d'animaux à garder ou de la régularité des gardes commandés. (Ex. 1^{er} chien = plein tarif, 2^{ème} chien = 20 % du tarif).

Déplacement supplémentaire – *La Patte Caennaise* se déplace uniquement à vélo électrique ou en bus et tram (réseau Twisto). Nos déplacements sont gratuits mais dans les limites de la ville de Caen, Hérouville Saint-Clair, Fleury sur Orne Cormeilles le royal et Ifs. Dans le cas où les clés n'ont pas pu nous être remises lors de la pré-visite pour un nouveau client ou lors du rendez-vous de remise des clés pour un Client, le client devra nous les remettre ultérieurement pendant un second rendez-vous et se rendre au 18 Rue clos Herbert à Caen. De même en cas d'annulation des prestations par le client, si *La patte Caennaise* doit restituer les clés au Client, il devra se déplacer lui-même.

Paiement – Le règlement des prestations peut s'effectuer : en espèces, virement bancaire et Carte Bancaire, **les chèques bancaires ne sont pas acceptés**. Nos services doivent être payés en début de prestation. La tarification se fait à la journée (pas à la nuitée) ; toute journée entamée est dû.

- Si le montant de la prestation est inférieur à 100 €, doit être réglée en intégralité.
- Si le montant de la prestation est supérieur à 100 €, un acompte de 50% est demandé à la signature du contrat. Les 50% restants seront dû en début de la prestation.

À la fin de la prestation, une dernière facture peut être envoyée au client pour reprendre également les éventuels frais imprévus que *La patte Caennaise* aura avancés durant la prestation.

En cas de retard de paiement des sommes dues par le client, des pénalités de retard au taux annuel de 12 % sur le montant impayé seront dus de plein droit, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que nous serions en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du client, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € (C. Com. art. D441-5). Les pénalités de retard sont calculées à compter du lendemain de la date d'exigibilité de la facture, et ce jusqu'à paiement complet des sommes dues. En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, *La patte Caennaise* se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la prestation en cours.

Annulation, rétractation – Conformément à l'article 221-18 du code de la consommation, le client dispose d'un droit de rétractation de 14 jours, à compter de la signature du contrat. L'acompte sera remboursé au client dès que possible dans un délai maximum de 14 jours. Ce droit ne peut cependant plus être exercé dès lors que la prestation a débuté (articles L121-20 et L121-20-2 du code de la consommation). Passé ce délai, la signature du client aura valeur d'engagement et la partie qui souhaiterait y renoncer devra le faire conformément aux dispositions : Toute annulation doit être formulée au plus vite par appel audio mais aussi par écrit, (mail ou d'un courrier postal). Pour toute annulation effectuée dans un délai inférieur de 15 jours avant la date de début du contrat, 50% du montant total sera retenu. Pour toute annulation ou modification faite 48h avant le début du contrat ou pendant la période du contrat la somme totale doit être payée. Une annulation à l'initiative de *La patte Caennaise* après signature du contrat de garde et avant l'exécution des prestations entraîne le remboursement de l'acompte, dans un délai de 14 jours maximum. Dans ce cas, aucune demande de dommages et intérêts ne pourra être réclamée au Pet-Sitter.

Conditions Générales de Services

Limites d'intervention – *La patte Caennaise* se réserve le droit de refuser ou cesser la prestation convenue si :

- Si les conditions de travail risquent de mettre en danger notre sécurité ou celle d'autrui.
- Si la demande du client n'est pas légale ou conforme à la législation en vigueur.
- Si l'animal ne se laisse pas approcher, présente des troubles d'agressivité, un comportement anormal ou des pathologies lourdes.
- Si l'animal est un chien de catégorie 1 dits « chien dangereux »
- Si l'animal nécessite des injections d'insuline ou toute autre piqûre, cela étant considéré par la loi comme un acte vétérinaire.
- Si le client fait preuve de brutalité et de violence sur son animal.
- Si le client ne s'engage pas à mettre à disposition tous les moyens nécessaires pour la réalisation des prestations définies dans le délai convenu.
- Si le client a fourni une ou plusieurs informations inexactes

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans ces cas, aucun remboursement des frais versés à *La patte Caennaise* ne pourra être réalisé. Aucun dommage et intérêt ne pourra être réclamé par le client. Le client devra récupérer le jour même ses animaux à ses frais. Dans le cas contraire, le client autorise *La patte Caennaise* à les placer en pension, dans un refuge ou une association à ses frais.

Obligations et engagements de *La Patte Caennaise* – **Le Pet-Sitter** doit mettre tous les moyens qu'il dispose pour assurer les prestations de service et s'engage à :

- Faire preuve de respect et de bienveillance envers les animaux confiés et toujours veiller à leur bien-être, leur santé, leur hygiène et leur sécurité.
- Effectuer toutes les prestations incluses dans le contrat concernant les animaux et éventuellement le domicile du client ou en pension. Concernant les soins, seuls les soins basiques (tels que la prise de médicaments, vermifuge, antiparasitaire...) seront prodigués selon les prestations choisies et à condition que l'animal se laisse manipuler.
- La plus grande confidentialité concernant les informations personnelles du client et son domicile. Aucune pièce du logement ni aucun objet autre que ceux nécessaires à la réalisation de la prestation ne sera utilisé. Tout problème ou anomalie constatée au domicile du client lui sera immédiatement signalé.
- En cas d'absence imprévue (maladie...), Frédéric AUMARD se charge de trouver un éventuel remplaçant avec accord du client. Le client peut également reporter la prestation ultérieurement ou bien demander l'annulation du contrat de prestation de service.

La patte Caennaise ne pourra être tenu responsable des dommages de toute nature survenant à l'animal ou des dommages causés par celui-ci lorsqu'il est seul au domicile du client durant la prestation. Notre responsabilité est limitée aux instructions et informations fournies par le client, si celles-ci s'avèrent fausses ou erronées, le Pet-Sitter se dégage de toute responsabilité.

La patte Caennaise décline toute responsabilité en cas de décès de l'animal en cours de la garde sans lien direct avec son fonctionnement. Le client reconnaît en confiant son animal au Pet-Sitter que la garde d'un animal dont le comportement est en partie imprévisible, empêche d'exercer sur lui un contrôle permanent et absolu.

Conditions Générales de Services

Obligations du Client – Lors de la pré-visite et de la signature du contrat, le Client s'engage à déclarer toutes les caractéristiques de son animal : caractères, habitudes, etc.

Les animaux confiés à nos soins doivent obligatoirement être identifiés (tatouage ou puce), en bonne santé et vaccinés.

Les vaccins doivent être à jour contre les maladies suivantes :

- Chats : TCL + Chlamydiophilose, soit Typhus, Coryza, Leucose et Chlamydiophilose
- Chien : CHPPiL, soit Maladie de Carré, Hépatite de Rubarth, Parainfluenza et Leptospirose

La Patte Caennaise ne pourra être tenu responsable des maladies suivantes : Péritonite Infectieuse Féline (PIF), FIV (« sida du chat »), Leucose, certaines formes chroniques de Coryza, insuffisances rénales ou hépatiques, teigne, que ces pathologies apparaissent pendant ou après la durée du contrat. Le Client doit fournir les coordonnées de son vétérinaire attitré.

Les traitements antipuces et vermifuge doivent également être à jour. Si cela n'est pas le cas, **La Patte Caennaise** ne pourra être tenu responsable d'une infestation de parasites et se réserve le droit d'administrer un vermifuge ou un antipuce à l'animal et de le facturer au client. **La Patte Caennaise** se réserve aussi le droit de refuser la garde d'un animal non traité.

- **Le client doit fournir le carnet de santé de l'animal et tout autre document le concernant.**
- Le client doit couvrir son animal par sa Responsabilité Civile et assurer son domicile pour les dommages causés par l'animal et plus généralement avoir une assurance couvrant son domicile.
- Il doit signaler obligatoirement tout problème de santé et informer si son animal est porteur d'une maladie contagieuse.
- En cas de maladie, le client doit fournir l'ordonnance établie par le vétérinaire ainsi que la quantité suffisante de médicaments pour toute la durée de la garde.
- La cage, la nourriture, la litière, les friandises, la brosse, le peigne, les paniers, les jouets, la laisse, le harnais, le collier et tout autre matériel jugé utile au confort de l'animal sont à la charge du client.
- Celui-ci doit veiller avant son départ à laisser le matériel à disposition et en quantité suffisante. De même, le matériel pour l'entretien et de nettoyage des litières ou ramassage des déjections.

La Patte Caennaise doit également disposer de la cage, caisse ou sac de transport de l'animal, déjà monté et avec tous les accessoires, ainsi que d'une serviette, en cas de déplacement de l'animal (urgence médicale). En cas de manque, la société **La Patte Caennaise** fera l'avance nécessaire afin d'assurer les soins de l'animal et le client remboursera sur présentation de la facture les frais engagés.

Le client est informé que le non-respect de ces obligations pourra entraîner un refus de garde par **La Patte Caennaise**, qui jugera ne pas être en mesure d'effectuer les prestations à un niveau de qualité adéquat. Dans ce cas, aucun remboursement des frais versés à **La Patte Caennaise** ne pourra être réalisé.

Urgence vétérinaire dans le cadre de la prestation – En cas de blessure, de maladie ou de doute sérieux sur l'état de santé de l'animal dans le cadre de la prestation, le client donne son accord total et irrévocable pour que son animal de compagnie soit examiné par le vétérinaire référent. Le client, ou la personne désignée sera immédiatement avisé et informé de l'état de santé de leur animal. S'ils ne sont pas joignables, celui-ci donne tout pouvoir à **La patte Caennaise** pour faire soigner l'animal auprès du vétérinaire en prenant les mesures d'urgence dans l'intérêt vital de l'animal, et ce sans accord préalable. A son retour, sur présentation de la facture, le client remboursera les frais médicaux et autres frais (transport, médicaments...) engagés par **La patte Caennaise**, ainsi qu'un tarif de 12 €/heure en fonction du temps passé.

Conditions Générales de Services

Retour anticipé ou poursuite de la prestation – Dans tous les cas, le client s'engage à en informer le Pet-Sitter au le plus tôt possible. En cas de retour anticipé : Si celle-ci est inférieure au montant de l'acompte, aucun remboursement ni avoir ne sera effectué. Si le client rentre plus tard que prévu, **La patte Caennaise** sera libre d'accepter ou non cette demande. La prestation sera effectuée aux mêmes conditions établies lors du contrat initial et facturée en supplément suivant le tableau des tarifs de prestation. En cas d'impossibilité **La patte Caennaise** pourra faire appel à un autre Pet Sitter ou pourra placer l'animal en pension, dans un refuge ou une association, aux frais du client.

Conformément à l'article 453,511-11 et 521-1 du Code Pénal, tout animal non repris de la pension 7 jours après la date prévue et sans manifestation de son propriétaire, sera considéré comme abandonné. **La Patte Caennaise** prendra les dispositions nécessaires (placement SPA, associations, refuges...) sans aucun recours possible. Une plainte sera systématiquement déposée à l'encontre du client, pour abandon d'animal – Art 521-1 du Code Pénal. Le solde du séjour reste entièrement dû.

Assurances et responsabilités – **La patte Caennaise** décline toute responsabilité en cas de décès de l'animal en cours de la garde sans lien direct avec son fonctionnement. Le client reconnaît en confiant son animal au Pet-Sitter que la garde d'un animal dont le comportement est en partie imprévisible, empêche d'exercer sur lui un contrôle permanent et absolu.

La patte Caennaise ne peut être tenu responsable des dommages de toute nature survenus à l'animal ou des dommages causés par celui-ci lorsqu'il est seul au domicile du client et se dégage sa responsabilité de toutes dégradations causées par l'animal au domicile du client pendant la période où il lui a été confié : griffures, souillures, objets cassés, meubles dégradés, etc. notre rôle consiste dans ce cas à nettoyer ces surfaces afin d'éviter d'autres dégradations ultérieures ou nuisances (odeurs...).

La patte Caennaise n'est pas responsable en cas de blessure ou de maladie de l'animal ou décès, se déclarant pendant l'absence de ses propriétaires, ou à leur retour. La garde d'un animal n'équivaut pas au transfert de propriété de celui-ci et décline toute responsabilité en cas de fugue ou d'accident d'un animal ayant accès à l'extérieur (balcon, terrain, chatière non bloquée, ou toute autre habitude ne contribuant pas à sa mise en sécurité.) ou en cas de mort naturelle (vieillesse, maladie etc.).

En cas de traitement médical d'un animal, **La patte Caennaise** s'en tiendra strictement à l'ordonnance du vétérinaire et ne peut pas être tenue pour responsable des problèmes de santé découlant de la prise du traitement prescrit par le vétérinaire ou de l'aggravation de l'état de l'animal.

La patte Caennaise ne peut être tenu pour responsable pour toute effraction causée par un tiers dans le domicile et des vols ou dégradations occasionnés et ne peut être tenu pour responsable pour tout incendie ou catastrophe naturelle intervenu dans le domicile et des dégâts causés par l'incendie ou les intempéries.

Dans le cadre de la prestation, si **La patte Caennaise** est amenée à utiliser du matériel présent au domicile du client, celui-ci devra être mentionné dans le contrat. Le client ne peut tenir **La patte Caennaise** pour responsable d'une panne sur un de ces appareils.

17) Force majeure – La responsabilité du prestataire ne pourra pas être engagée si la non-exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGS découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

18) Fin de prestation et restitution des clés – Dès la fin de la prestation à domicile à la date indiquée et convenue, le propriétaire redevient pleinement responsable de son animal. Nous remettons les clés du domicile au client à son retour et en mains propres lors d'un rendez-vous à convenance réciproque. **La patte Caennaise** n'acceptera pas de déposer des clés dans une boîte aux lettres ou chez un tiers que le client ne pourra être effectuée.

Conditions Générales de Services

19) Confidentialité – Les parties s’engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur toute information orale, écrite ou visuelle, quelle qu’elle soit et quel qu’en soit le support, échangée dans le cadre de la prestation, et ce pendant toute la durée du contrat ainsi qu’après son échéance.

20) Propriété intellectuelle – Tous les éléments relatifs au contenu des prestations et relatifs au site internet sont et restent la propriété intellectuelle exclusive de **La patte Caennaise**. Il est interdit de reproduire, exploiter, re diffuser ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement ces éléments, sous quelque forme que ce soit (version papier, informatique), et ce quelle que soit la langue, sans notre accord explicite et formel.

21) Droit à l’image – Dans le cadre de la promotion de son activité, **La patte Caennaise** est susceptible de diffuser des photos/vidéos des animaux de ses Clients et leurs témoignages sur ses médias personnels : site internet, réseaux sociaux, supports papiers... L’autorisation de publication sera demandée au Client sur la fiche de renseignement de l’animal. En cas de refus, aucune photo et vidéo de l’animal ne sera publiée. En cas d’autorisation, **La patte Caennaise** ne peut être tenu responsable en cas d’utilisation frauduleuse de la photo/vidéo de l’animal par un tiers.

22) Loi applicable – Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Tous les litiges relatifs à la relation commerciale existant entre **La patte Caennaise** et le Client sont soumis au Tribunal compétent statuant en droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal judiciaire de CAEN.

Tribunal judiciaire - 11, rue Dumont d’Urville CS 45257 - 14052 CAEN CEDEX 4
Tél : 02 50 10 13 00 - Mail : accueil-caen@justice.fr

23) Loi informatique et liberté – Conformément à l’article 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le client disposera d’un droit de rectification, de modification et de suppression des données qu’il aura communiquées au prestataire **La patte Caennaise**.

24) Acceptation des conditions générales de services – Dès l’acceptation et la signature du contrat, le client est réputé avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et implique une acceptation sans réserve par le client de celles-ci. Elles seront mises à sa disposition en même temps que le contrat et sont disponibles sur notre site internet.